Les objectifs de gestion des espaces protégés

Outils de gestion et de planification



2.4 - Les stratégies d'accueil du public

2.4.1 - Connaître le public

2.4.2 - Définir des objectifs d'accueil

2.4.3 - Importance de la prise en compte du paysage lors des aménagements

Les gestionnaires des espaces protégés sont généralement conscients de leurs responsabilités en matière d'information et de sensibilisation du public. Croyant bien faire, ils multiplient souvent les panneaux d'information présentant les espèces, l'histoire du milieu, son évolution etc... Or, lorsqu'on réalise des enquêtes précises sur le comportement du public et sur ses attentes, on constate que ces panneaux ne sont souvent que très peu lus et que les visiteurs recherchent avant tout un cadre agréable où ils peuvent se promener en famille sans trop se poser de questions.

Cela ne signifie pas qu'il soit impossible de transmettre une information aux personnes qui fréquentent les espaces protégés, mais le message ne passera que s'il a été préparé de façon méthodique.

2.4.1 - Connaître le public

Il existe une infinité de publics différents. Les gestionnaires des réserves savent bien que le comportement des visiteurs n'est pas le même suivant les saisons et les conditions climatiques et même parfois suivant les heures de la journée. L'exemple n°33 fournit un exemple de typologie sommaire des visiteurs d'un espace protégé. Le comportement et les attentes de chaque catégorie peut varier de façon importante.

Pour pouvoir organiser l'accueil du public, il faut avant tout connaître ses caractéristiques. L'outil de base pour cela est l'enquête de fréquentation. Elle consiste à effectuer des «sondages» parmi les visiteurs en leur demandant de répondre à un certain nombre de questions qui sont utiles pour élaborer ou améliorer le schéma d'accueil du public (cadre n°11).

2.4.2 - Définir des objectifs d'accueil

Lorsqu'on connaît mieux le public et ses motivations, il faut définir des objectifs d'accueil qui serviront de base à l'élaboration du schéma. Les choix qui seront réalisés devront bien sûr être compatibles avec les besoins de conservation. Diverses orientations peuvent être retenues :

- On peut tout d'abord souhaiter améliorer simplement l'accueil du type de public qui fréquente déjà le site. Il s'agit donc de rechercher par quel moyen on peut répondre à l'attente du plus grand nombre.
- On peut également favoriser la venue d'un type de public particulier. Ce choix dépend des objectifs généraux de l'espace protégé :
 - Si l'on estime que l'espace protégé doit jouer un rôle dans le développement économique local, on pourra par exemple favoriser le public de type «balade». Il s'agit en effet de personnes qui viennent en famille, généralement pour les vacances, et qui séjournent sur place pendant un temps assez long. Les retombées sur l'économie locale sont donc maximales. Les «groupes guidés» arrivent par contre en autocar et repartent le plus souvent dans la journée. Ils peuvent cependant être intéressants pour les espaces protégés qui souhaitent réaliser un certain autofinancement et qui disposent d'une boutique
 - Si l'espace protégé veut avoir un rôle de sensibilisation, il aura intérêt à privilégier l'accueil des scolaires. C'est évidemment le moyen le plus facile pour toucher le plus grand nombre possible de personnes. Ce choix nécessite cependant de disposer d'infrastructures d'accueil et de personnel d'accompagnement (formé si possible à l'animation en milieu scolaire).



On peut enfin a voir une démarche globale d'interprétation (1) qui vise à faire connaître le «sens du patrimoine naturel» ou encore sa «signification et sa valeur» (F. TILDEN). Cette approche se situe dans la perspective d'un éveil de l'intérêt des visiteurs pour le site et elle peut à la fois permettre d'atteindre des objectifs pédagogiques, d'augmentation de la notoriété, d'insertion dans l'environnement socioéconomique etc. Il existe naturellement beaucoup d'autres manières de déterminer une stratégie d'accueil du public en fonction de la «philosophie» de l'espace protégé, de ses caractéristiques propres, de ses potentialités etc.

2.4.3 - Importance de la prise en compte du paysage lors des aménagements

Quels que soient les objectifs retenus pour l'élaboration du schéma d'accueil du public, l'aspect esthétique présente une importance primordiale.

Cet aspect est encore trop souvent sous estimé par les gestionnaires des espaces protégés. Il arrive ainsi que des sites soient situés dans un cadre peu attrayant (proximité d'une route à grande circulation, d'une zone urbaine, industrielle ou d'agriculture intensive) et que leurs objectifs de gestion soient uniquement orientés vers la mise en valeur biologique sans que rien ne soit fait pour tenter d'améliorer la qualité paysagère.

On observe d'autre part que des aménagements destinés à renforcer les potentialités pour la faune ou à améliorer l'accueil du public sont parfois conçus sans analyse de leur impact paysager. Il n'est pas rare de voir des affûts d'observation, des clôtures, des plantations d'alignement, des sentiers de découverte qui constituent de véritable «verrues» dans des sites qui sont par ailleurs d'une qualité exceptionnelle.



Il faut donc faire en sorte que cette artificialisation inévitable soit la plus discrète possible. Les aménagements doivent être intégrés dans l'espace environnant en travaillant en particulier sur le choix des formes, des couleurs et des matériaux. Des plantations judicieusement conçues peuvent parfois suffire à masquer une construction : un simple bosquet de saules permet souvent de dissimuler un affût, même en hiver

Il n'existe pas de règles particulières ni de recettes qui permettent d'améliorer l'insertion d'un aménagement dans le paysage: chaque situation constitue un cas particulier et les expériences réalisées sur un site donné, même si elles paraissent particulièrement réussies, sont rarement transposables telles qu'elles.

La seule recommandation qui puisse être faite aux gestionnaires est donc d'engager systématiquement une réflexion approfondie sur les problèmes de qualité paysagère, de recueillir un maximum d'avis extérieurs et, chaque fois que cela sera possible, de s'assurer le concours de professionnels,

() voir par exemple. - Concepts et démarches de l'interprétation (1988) - Ministère de l'Environnement, Atelier Technique des Espaces Naturels, 69 p. - Comment aménager vos sentiers pour l'interprétation (1988) - Ministère de l'Environnement, Atelier Technique des Espaces naturels, 36 p. - Elaborer un plan d'interprétation (1989) - Ministère de l'Environnement, Atelier Technique des Espaces Naturels, 72 p.

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB